



1 année scolaire pour un enfant de Kinshasa = 300 CHF

OUI, je m'engage à parrainer un enfant

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Adresse :

Tel :

E-mail :

m'engage à parrainer l'un des enfants soutenus par le programme de l'ASSOCIATION BUMBA à partir du _____, par une contribution de CHF 300.-, qui comprend les frais de scolarité, deux uniformes et les rapports de suivi pour une année scolaire complète (d'août à juillet).

- J'effectue mon versement de la manière suivante :

- En une fois 300 CHF
- En deux fois 150 CHF
- En six fois 50 CHF
- Par une prime mensuelle de _____ (min. 25 CHF)

- Je souhaite : parrainer un enfant porteur d'un handicap parrainer un enfant issu d'une famille démunie

Deux fois par an, l'Association Bumba s'engage à vous adresser un rapport sur la situation de l'enfant parrainé, avec les principales informations telles que situation familiale, résultats et évolution scolaire, difficultés rencontrées, état de santé, etc., et dans la mesure du possible, à vous fournir une petite vidéo de l'enfant.

- Je souhaite recevoir les rapports de suivi de mon parrainage : oui non

Chaque versement effectué au moyen d'un bulletin de versement à un guichet postal, nous coûte des frais de gestion prélevés par la poste. Nous vous remercions donc, si vous le pouvez, de favoriser les versements via PayPal ou via votre banque. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires. Pour votre confort financier, nous attirons votre attention sur les possibilités d'un ordre permanent. D'avance merci.

Le parrainage est fiscalement déductible des impôts car notre Association est reconnue par l'Etat de Genève. De ce fait, un certificat attestant de vos dons vous parviendra en temps utile afin d'être joint à votre déclaration fiscale.

- Nos coordonnées bancaires :

Association Bumba
1202 Genève
CCP 14-214515-6
IBAN : CH 19 0900 0000 1421 4515 6 - BIC : POFICHBEXX

(Date et Signature)

⇒ Merci de renvoyer ce formulaire dûment rempli et signé au responsable parrainage-enfant

NB : Vous êtes libre d'arrêter votre parrainage à tout moment, si c'est le cas, merci d'en informer l'Association Bumba par écrit au plus tard en avril afin que l'on puisse s'organiser pour la rentrée scolaire suivante.